



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 30 août 2010**

Présidence: M. Frédéric TSCHUY

**1. Appel: 84 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – Olivier Monge, huissier adjoint

Excusés: AJVAZI Sejdija, CHANSON Madeleine, FREI Maurice, HEIM Marc, JOLY Régis, MARQUES Manuel, PUHR Christian, ROCHAT Blaise, ROCHAT Olivier

Absents: JASHARI Hajriz, NICOLE Willy, SAUER Patrick, SUESS Marianne

Arrivé à 20h. 45: RASHITI Tefik

**2. Procès-verbal de la séance du 28 juin 2010**

M. Volker KIRCHNER signale qu'en page 3, 2<sup>ème</sup> ligne, il s'agit de CHF 10'000.- et non CHF 100'000.-

Le procès-verbal modifié est accepté à une large majorité et 1 avis contraire.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président ajoute un point 6bis intitulé "Election à la COFIN."

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**4. Communications du Bureau**

- Lecture des lettres de démission de M. Thierry NICOLET, Lib., M. Patrice COCHET, Soc. et M. Christophe CHATELENAT, Soc. M. le Président rappelle que, selon la législation en vigueur, on ne peut pas procéder à des élections complémentaires pendant la période des 6 derniers mois de la législature.
- Rappel : l'élection du 1<sup>er</sup> tour de la Municipalité et l'élection du Conseil communal aura lieu le 13 mars 2011. Le délai de dépôt des listes sera le 24 janvier 2011 à 12h.
- Démission de M. Fabrice BODMER de la COGES et M. André CATTIN de la COFIN.
- La Municipalité a demandé au Bureau un délai supplémentaire pour répondre à la motion du parti Indépendant nyonnais en faveur d'une auberge de jeunesse à Nyon. Elle travaille actuellement sur un projet qui devrait aller dans le sens de cette motion.
- La séance prévue le 24 janvier 2011 correspond à la date de l'Indépendance vaudoise. Il n'est toutefois pas possible de modifier cette date.
- Le Bureau a décidé d'organiser, d'entente avec la Municipalité, en guise de sortie du Conseil, un repas de convivialité post-électoral à l'automne 2011.

**5. Assermentation**

M. le Président procède à l'assermentation de M. Giovanni ALESSANDRO, Ind, en remplacement de M. Michel MÜLLER. Il lui souhaite la bienvenue.

## **6. Elections à la COGES**

M. Jean-Paul URSENBACHER, POP, est élu à une large majorité et 3 abstentions, en remplacement de Mme Nelly WUICHET.

M. Eric BIELER, Lib., est élu à une large majorité et 1 abstention, en remplacement de M. Fabrice BODMER.

## **6bis. Election à la COFIN**

M. Philippe-Jean PERRET est élu à une large majorité et 1 abstention, en remplacement de M. André CATTIN.

## **7. Rapports N° 122 concernant le nouveau concept de gestion et de valorisation des déchets - Demande de crédit de construction de la déchèterie à l'Asse de CHF 3'445'000.00 (TTC), demande de crédit d'acquisition de 2 véhicules lourds de CHF 860'000.00 (TTC), demande de créer 4 postes supplémentaires (ouvriers professionnels), nouveau règlement communal sur la gestion des déchets et annexe au règlement communal (taxes)**

Rapporteurs : Mme Marlyse GRAF-ZAUGG  
M. Jacky COLOMB  
M. François CALAME

En premier lieu, M. le Président détaille la façon dont sera traité ce point. Il y aura d'abord la lecture des conclusions des trois rapports, puis une discussion générale sera ouverte. La discussion sera ensuite ouverte point après point selon le préavis municipal, et à l'issue de chacun, le point sera voté. Concernant le règlement et son annexe, ils seront discutés et votés article par article. Les amendements viendront en temps voulu selon les points à 1 à 4. Une discussion finale sera finalement ouverte et le vote final, tenant compte de tous les amendements, interviendra en dernier lieu.

M. Christian PERRIN est surpris de la démarche. Il signale qu'en commission, il leur a toujours été dit que tout dépendait du règlement et que si celui-ci n'était pas accepté, le concept ne pouvait pas être appliqué. Il estime donc plus judicieux de commencer par celui-ci.

Pour M. Maurice GAY, le règlement du Conseil stipule de voter les conclusions du préavis. Il est juste d'ouvrir la discussion générale, mais ensuite il faut ouvrir la discussion sur les amendements proposés par les rapports ou ceux qui viendront de la part de Conseillers et les voter. A la fin, les conclusions du préavis, amendées ou non, seront votées.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG estime que la procédure proposée par M. le Président convient tout à fait. Elle permet d'aborder à la fois les différents points et d'aller dans un ordre cohérent. Elle s'étonne que des personnes demandent de voter en premier lieu le règlement alors que ces mêmes personnes demandaient en commission de saucissonner le projet en plusieurs préavis.

M. Jacky COLOMB est également d'accord avec la procédure. Il précise que le rapport Calame demandant de tout refuser sauf le règlement revient à amender chaque point. Il pense que la discussion doit bien avoir lieu point par point.

M. Maurice GAY rappelle que l'on doit voter les conclusions du préavis dans lequel il y a cinq points, qui peuvent avoir été amendés au préalable.

M. Grégory DURAND pense que les conclusions du rapport Calame ont été mal comprises et ne sont pas très claires. Mme Claudine CHRISTIN est du même avis et pense que la proposition du Président est judicieuse.

M. Braulio MORA signale que le rapport Calame prévoit de renvoyer les 3 premiers points à la Municipalité. L'acceptation du règlement signifierait que Nyon se met dans une situation légale et éviterait les litiges. Toutefois, la Municipalité ne peut pas commencer à taxer les habitants sans que le concept soit mis en place et l'épine dorsale de ce concept est la déchèterie. Il estime que refuser les trois premiers points équivaut à refuser le règlement.

M. Knut RUPPRECHT est du même avis que M. Perrin. Si le règlement, amendé ou non, n'est pas accepté, il est inutile de discuter sur les autres points.

M. Guy-François THUILLARD estime que la proposition du Président est pleine de sagesse dans la mesure où l'on ne peut pas faire un seul vote sur les conclusions du préavis, celui-ci présentant plusieurs points. Il est possible d'être d'accord avec la déchèterie, mais pas avec les camions. Il pense que l'on aura de toute façon besoin d'une nouvelle déchèterie.

Au final, M. le Président maintient sa proposition initiale.

Après lecture des conclusions des trois rapports, la discussion générale est ouverte.

Mme Christine TROLLIET s'étonne que M. Albert GRAF signe le rapport Calame alors qu'il était absent lors des 8 séances. Elle est étonnée du sérieux et du suivi apporté. Mme Inès ABEYA lui répond qu'il a été tenu au courant de chaque séance et M. Grégory DURAND précise que M. Albert GRAF a remplacé M. Michel BÖSIGER au moment de sa démission.

M. David SAUGY aimerait savoir ce que la Municipalité va faire du million supplémentaire qui sera engrangé grâce à ce concept.

M. Raymond CARRARD : " En acceptant les investissements demandés par le préavis 122, il faut bien savoir que nous allons adopter un concept de gestion des déchets qui coûtera annuellement 40% plus cher qu'à Vevey, ville dont le nombre d'habitants est quasiment le même qu'à Nyon. En 2009, la Ville de Vevey est en effet parvenue à gérer l'ensemble de ses déchets urbains, privés et professionnels confondus, pour un coût total par habitant de Frs 145.-. Avec le budget prévisionnel qu'on nous a indiqué, le coût total par habitant à Nyon dépassera les Frs 200.- . Cela veut dire qu'on va dépenser chaque année un million de plus qu'à Vevey pour une gestion des déchets qui ne sera pas meilleure.

Pourquoi pareille différence entre Vevey et Nyon ? Elle s'explique par le fait que Vevey a adopté un concept de gestion des déchets radicalement différent du nôtre. Voici l'essentiel :

1. Vevey n'a pas de déchèterie. La ville a misé entièrement sur le collectage porte à porte ou à proximité.
2. Outre la collecte porte à porte des incinérables, Vevey propose 44 éco-points, bientôt 50, pour le verre, l'aluminium et le PET (on en a 9 à Nyon). Le papier et le carton sont récoltés porte à porte 1 x par semaine (ce sera tous les quinze jours à Nyon). Les encombrants sont levés sur appel, gratuitement pour les habitants (ce sera payant à Nyon)
3. Vevey récolte actuellement les déchets organiques porte à porte 1 x par semaine. Elle va cependant abandonner cette pratique dès l'année prochaine, après avoir constaté que la qualité des déchets récoltés, notamment dans les immeubles, n'est pas satisfaisante. En remplacement, les éco-points seront équipés d'un conteneur pour ces déchets, conteneur qui sera enlevé chaque semaine et remplacé par un conteneur nettoyé. On est maintenant convaincu à Vevey que le tri des déchets organiques ménagers sera bien meilleur s'il est fait sur une base volontaire nécessitant de se déplacer à l'un des éco-points. Quant aux déchets de jardin, la ville va proposer une centaine d'îlots où ils pourront être déposés et où ils seront régulièrement débarrassés par la Commune.
4. Vevey ne possède pas de camions pour le collectage des déchets, Ce sont des camions privés, avec chauffeur, qui effectuent ce travail. Par contre le personnel de manutention est communal.
5. Enfin, je tiens à le souligner, Vevey ne prélève aucune taxe auprès des habitants. A Vevey, la gestion des déchets est un service public qui se finance dans le cadre du budget.

Ces éléments que je viens de citer m'amènent aux interrogations suivantes :

1. Alors que le concept de mobilité qu'on vient de nous présenter vise à une réduction du 20% du trafic automobile à Nyon, comment ne pas s'intéresser sérieusement à un mode de collectage des déchets qui permettrait d'éviter tout déplacement motorisé aux habitants ?
2. Le concept de Vevey nous permet d'envisager de fermer la déchèterie de Bourgogne, ce que tout le monde souhaite, mais aussi de ne pas devoir la remplacer. Faut-il se précipiter pour construire un monument aux déchets qui, de plus, ne sera accessible qu'aux seuls habitants motorisés ?
3. Alors que Vevey, expérience faite, va renoncer au collectage porte à porte des déchets organiques pour une solution plus performante, allons-nous ignorer cette expérience et nous lancer à notre tour dans le porte à porte ?

4. Faut-il exclure le recours à davantage de camions privés, alors que Vevey paraît s'en satisfaire, y compris financièrement ?
5. Alors que la rigueur budgétaire est de mise, est-ce qu'on va accepter un nouveau concept de gestion des déchets sans se préoccuper de ce qu'il va coûter comparativement aux coûts dans des villes de taille similaire à la nôtre?

Pour toutes ces raisons, je ne soutiendrai pas ce préavis. D'une part, j'estime qu'on est en droit d'attendre d'un nouveau concept de gestion des déchets qu'il soit exemplaire tant du point de vue écologique que sur le plan financier, d'autant plus si on prétend adresser la facture aux habitants. Pour moi, ces conditions ne sont pas réunies dans ce qu'on nous propose. D'autre part, il n'y a pas urgence à se décider sur le financement de la gestion des déchets. Le bon sens aujourd'hui, c'est d'attendre, comme le font toutes les grandes villes vaudoises, qu'une décision soit prise au niveau cantonal. Quant à ce fameux million que la Commune ne parvient pas à encaisser, je me demande pourquoi on n'a pas déjà résolu le problème en modifiant le règlement actuel pour le rendre légalement compatible."

Mme Stéphanie SCHMUTZ fait partie des gens qui vont accepter presque tout le préavis principalement pour la déchèterie. Actuellement, elle est vétuste, beaucoup trop petite et il y a un encombrement de voitures. De plus, elle occupe un terrain idéal pour des logements. Il appartient à la commune, est situé à côté de la gare du Nyon-St-Cergue et pas très loin de la gare CFF, à proximité de commerces et d'écoles. On pourrait rapidement construire des logements idéalement placés. D'autre part, la commune a un terrain assez grand pour construire une déchèterie qui pourrait également être utilisée par d'autres communes. Elle ne comprend pas pourquoi on refuserait un projet qui pourrait être régional pour garder une déchèterie en centre-ville, qui va à l'encontre du nouveau concept de mobilité. Trélex est sur le point d'accepter de participer, il faut en profiter pour penser au niveau régional. Il est évidemment nécessaire d'avoir des camions, qu'ils soient privés ou publics, et de nouveaux emplois. Quant au financement, elle n'est pas contre, mais estime qu'il faut attendre la décision du Tribunal Fédéral pour finaliser le règlement.

M. André CATTIN souhaite avoir des précisions sur l'implication de la région dans ce projet. Il n'est fait mention que de Trélex et pas d'autres communes. Il revient également sur l'intervention de M. Saugy et souhaite savoir ce qu'il adviendra de ce million supplémentaire, car il estime qu'il s'agit d'un impôt supplémentaire. Enfin, il fait part d'une statistique fédérale concernant le coût des déchets par ménage. Nyon est actuellement très bon marché. La moyenne d'un ménage d'une personne vivant dans un 2 pièces est de 3.16 alors qu'elle est de 1.32 à Nyon. Pour 3 personnes dans un 4 pièces, 2.37 en moyenne et 1.26 à Nyon, enfin pour 4 personnes dans une maison, 2.28 en moyenne et 1.28 à Nyon. Il souhaite connaître le futur coût par ménage.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS rappelle que le concept pour la collecte des déchets a pour but premier, celui de suivre la directive cantonale qui demande d'augmenter la proportion de déchets recyclables par rapport aux incinérables. Un certain nombre de procédés ont déjà été mis en place, ainsi que les eco-points. Malgré cela, nous n'arrivons pas à dépasser le 40% de déchets recyclables. La directive cantonale impose d'ici 2020 d'inverser la tendance. Ce concept a été mis en place tout en privilégiant la qualité des prestations, la réduction de l'impact sur l'environnement et la recherche d'économies. Ce concept doit s'accompagner d'un financement et surtout respecter la loi fédérale instituant le principe du pollueur-payeur. La mise en application de la directive en la matière se fera en remplaçant la taxe sur l'eau qui était pratique, mais devenue illégale, par une taxe de base et une taxe au sac. Même si certains prétendent que les discussions n'ont pas été assez poussées avec la région, elles ont lieu depuis la dernière législature déjà, avec les représentants des communes du SDAN, sur la problématique de la déchèterie, de son emplacement et du concept intercommunal. Lors de la précédente législature, le départ du projet a été présenté à différentes communes. Certaines étaient tout de suite intéressées et demandeuses, comme Trélex, qui commence par ailleurs à s'impatienter. D'autres ont demandé à être tenues au courant, car en fin de compte elles ont déjà toutes une déchèterie, mais ne sont pas sûres de pouvoir la dimensionner et l'adapter aux besoins futurs. Elles souhaitaient voir mettre en place un système qui permette de pouvoir la rejoindre plus tard. Le concept de gestion des déchets est aussi un sujet discuté régulièrement dans le cadre du Conseil d'Administration de la SADEC. Le concept de tri a fait l'unanimité des discussions. C'est aussi grâce à la SADEC que Nyon a avancé sur la collecte des déchets verts ménagers. La seule différence est la taxe qui était prévue en taxe ménage, mais qui serait à la limite de la légalité et ne tiendrait pas devant les tribunaux. Dès lors, les différents membres de la SADEC attendent de voir ce que Nyon va faire pour lui emboîter le pas. Il y a eu beaucoup de travail et d'échanges, notamment avec les services cantonaux, le SESA.

Le règlement proposé a une base mise en place par les services cantonaux qui pourrait être proposé à toutes les communes. Tout le concept est le résultat d'une longue étude et de beaucoup de travail.

Pour répondre aux différentes questions posées, M. le Municipal Claude DUPERTUIS signale à M. Saugy que le million fait partie des 70% de couverture du coût de collecte et d'élimination des déchets. Concernant les remarques de M. Carrard au sujet de Vevey notamment concernant des déchets verts, il l'informe que l'expérience inverse a été faite à Nyon, puisqu'il y avait, au début, une collecte dans les éco-points. Ils n'ont jamais pu les mettre en compostage car le tri était mal fait et il a fallu les incinérer. Il estime que dans la collecte du porte-à-porte, Genève en a fait l'expérience, la qualité du tri est supérieure. Si une collecte porte-à-porte pour tous les déchets est instaurée, cela créerait une augmentation sensible du trafic des camions au centre ville, incompatible avec le nouveau concept de mobilité. Concernant les statistiques mentionnées par M. Cattin, il répondra ultérieurement, n'ayant pas les chiffres.

M. David SAUGY précise qu'il ne parle pas de l'augmentation des recettes, mais de l'écart de la part financée par l'impôt. Jusque là, il y avait Frs 2 millions financés par l'impôt, à l'avenir il n'y en aura plus qu'un.

M. Jacky COLOMB souligne qu'il s'agit d'une diminution de dépenses au budget qui peut être discutée au moment du budget.

La parole n'est plus demandée, la discussion générale est close.

La discussion sur le point 1 est ouverte.

M. Christian PERRIN précise aux Conseillers que son entreprise a bien reçu l'adjudication pour effectuer les travaux de la déchèterie. Il n'empêche qu'il n'est pas pour cette déchèterie telle qu'elle est conçue et à cet endroit. Contrairement à ce que vient de dire M. le Municipal, c'est un trafic automobile qui sera généré et non de camions. Ayant demandé si une étude de mobilité avait été faite, la commission n'a pas reçu de réponse. De plus, 15 à 20% des déchets actuellement amenés proviennent de l'extérieur de la ville. Or un badge a depuis lors été distribué aux Nyonnais, ce qui devrait diminuer la quantité de déchets amenés. Il se demande si la nouvelle déchèterie nécessite une importance aussi grande. Il signale que d'autres communes ont également augmenté leurs éco-points pour éviter d'avoir un trafic sur la déchèterie. Il pense que l'on pourrait faire une étude allant dans ce sens.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG souligne que le coût d'un éco-point est de Frs 160'000.- Si l'on doit augmenter le nombre de points pour en avoir suffisamment comme à Vevey, cela représente un coût supérieur à celui de la déchèterie. De plus, en certains endroits de la ville, il n'y aurait pas la place de les installer. Elle signale que durant les 8 premiers mois de travail, les commissaires étaient tous favorables à cette déchèterie. Ce n'est qu'à partir du moment où la commission a appris que l'entreprise de M. Perrin était adjudicataire des travaux depuis longtemps qu'un certain malaise s'est installé et que certaines réserves ont été émises.

M. Pierre GIRARD trouve la déchèterie nécessaire et n'est pas convaincu qu'en augmentant le nombre d'éco-points, moins de monde viendra à la déchèterie. Les déchets généralement amenés ne trouveraient pas place dans ces éco-points. Il demande également ce qu'il adviendra des heures d'ouverture pendant la période de Paléo.

M. Marc PRUDENTE a l'impression de déjà vu, sur de trop nombreux préavis. Il y a quelques années un système de séchage de boues a été voté et après une année il a fallu ajouter la moitié du budget. Idem pour les pompes de la STEP. Dans la discussion de ce soir, les soucis sont déjà là. Cette déchèterie, il faut la déménager, le système de collecte, le réformer, mais pas à n'importe quel prix. Il pense qu'il faut profiter de remettre l'ouvrage sur le métier.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS signale que l'achat de la parcelle pour mettre la déchèterie a déjà été discuté devant le Conseil et son emplacement a été justifié. Dans le PPA de l'Asse une étude d'impact a été faite par un bureau spécialisé en fonction de la déchèterie et de sa fréquentation. Le nouveau badge a été demandé à la Municipalité par les employés afin d'avoir les moyens de refuser certains abus avec une base légale. Un badge magnétique sera en vigueur dans la nouvelle conception. Enfin, il estime qu'il ne sera pas possible de gérer la récolte des gros déchets ou les déchets spéciaux dans les éco-points. Il encourage le Conseil à accepter la construction et ainsi permettre de libérer des mètres carrés constructibles.

M. Grégory DURAND votera pour la nouvelle déchèterie car, si elle est peut-être un peu grande, cela permettra à d'autres communes de venir. Il mentionne que d'autres éco-points pourront être créés par la suite. De plus, il estime que l'emplacement est bien meilleur en haut de la ville pour le trafic des camions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote nominal, le point N° 1, soit

1. un crédit de construction de CHF 3'445'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour procéder à la construction de la déchèterie à l'Asse, montant qui sera à porter au compte no. 9143.20 "dépenses amortissables en 30 ans"

est refusé par 41 voix contre, 40 voix pour et 2 abstentions.

La discussion sur le point 2 est ouverte.

Vu le résultat du vote qui a eu lieu sur le point 1, Mme Doris ULDRY propose de passer directement au vote des points 2 et 3 sans discussion. Elle demande une motion d'ordre qui est soutenue par plus de 5 personnes.

La discussion sur la motion d'ordre est ouverte.

M. Pierre WAHLEN propose d'ajouter à la motion d'ordre le rapport du préavis N° 161 sur le plan partiel d'affectation à propos de la déchèterie, qui a curieusement reçu l'approbation de tout le monde et qui a perdu la moitié de son objet. M. le Président précise qu'il s'agit d'un point ultérieur de l'ordre du jour et ne peut pas être ajouté à ce moment.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG souhaite que les points soient clairement votés et éventuellement amendés, car il est encore possible d'acheter un camion ou créer 1 ou 2 postes supplémentaires.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, la motion d'ordre est acceptée à une large majorité et 7 abstentions.

Au vote, le point N° 2, soit

2. un crédit de CHF 860'000 .- TTC est accordé à la Municipalité pour procéder à l'acquisition de deux véhicules lourds, montant qui sera à porter au compte no 9143.20 « dépenses amortissables en 10 ans »

est refusé à la majorité, 16 voix pour et 16 abstentions.

Au vote, le point N° 3, soit

3. la Municipalité est autorisée à créer quatre postes supplémentaires ( ouvriers professionnels) qui viendront en augmentation de l'effectif du Service des travaux et environnement ;

est refusé à la majorité, 15 voix pour et 17 abstentions.

M. le Président précise que le point 4 sera traité de la façon suivante : le règlement sera traité en premier, l'annexe suivra. Pour les articles ne suscitant à priori aucune discussion, il ne citera que les articles, sans en faire lecture. Si aucun amendement n'est proposé et si la parole n'est pas demandée, les articles seront considérés comme acceptés. Dans le cas contraire, ils seront soumis au vote.

La discussion sur le Chapitre I – Dispositions générales, art. 1<sup>er</sup> est ouverte.

M. Guy-François THUILLARD souhaite avoir en premier lieu une discussion générale sur le règlement, d'autant plus que ce règlement est devenu vide et ne va servir à rien suite au refus de la déchèterie et des camions. Il pense que le règlement fait partie de l'ensemble et doit être revu avec une nouvelle conception. Il demande de ne pas entrer en matière et le refuser globalement car il ne correspondra pas forcément à ce que présentera la Municipalité. Il demande une motion d'ordre.

M. Knut RUPPRECHT pense au contraire que l'on peut avoir une discussion générale, car il s'agit du fond de la gestion des déchets. Les points refusés jusque là sont les ressources qui peuvent être corrigées, mais il lui semble important de discuter et voter sur le fond.

M. Jean-Claude MERMILLIOD rappelle qu'il ne faut pas oublier que ce règlement doit mettre la commune de Nyon en conformité avec le droit fédéral édicté en 1997. Cela fait donc 13 ans que la taxe perçue sur le volume de l'eau n'est pas conforme à la législation fédérale. Par conséquent, il estime qu'il est nécessaire de modifier le financement des déchets et du point de vue écologique, la meilleure façon est une taxe qui encourage les gens à minimiser les déchets par rapport à leur production, donc appliquer le principe du pollueur-payeur. Il est fondamental d'avoir une discussion sur ce règlement, même si les chiffres mentionnés dans celui-ci peuvent être adaptés plus tard, suite à la décision du Tribunal Fédéral ou si les frais ne sont pas à la hauteur de ce qui était budgétisé. Il souhaite ouvrir la discussion sur le règlement et le voter. Il souligne que la droite était contre cette déchèterie car elle voulait privatiser le trafic, une partie de la gauche ne veut pas de taxe au sac et il trouve cela très dommage pour l'environnement. Ce préavis a été très bien travaillé et l'on avait l'occasion de faire quelque chose de bien, très écologique. Il constate que seuls les Verts et une partie de la gauche mettent en pratique l'écologie.

M. Christian PERRIN soutient M. Thuillard car sur le fond tout le monde n'est pas d'accord. De plus, des causes sont pendantes devant les tribunaux, et la discussion a également lieu au Grand Conseil et dans les communes voisines. Il pense qu'il faut attendre que les décisions tombent. Il veut bien être régional, mais il faut également approcher les autres communes, pas seulement Trélex. Il rappelle que dans le district, d'autres systèmes, tout aussi légaux que la taxe au sac, ont cours. Il propose d'approuver la proposition de M. Thuillard et de reprendre la discussion quand on aura quelque chose de plus concret.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle que le préavis a été déposé il y a une année, qu'il s'agit d'un problème complexe pas vraiment populaire, émotionnel et qui a demandé une longue gestation au sein des services communaux et de la Municipalité. Si l'on regarde la carte du canton, on se rend compte qu'il existe de multiples systèmes et que certaines communes ont un système illégal. Les autorités qui essaient de faire appliquer des règlements ne respectent pas la loi depuis 13 ans. Il regrette que le canton n'ait pas mis en place un système unique pour tous, plutôt que chaque commune doive trouver un système. Il a fallu plus d'une année au Conseil pour traiter ce préavis pour finalement avoir trois rapports qui ont mené à un vote très serré. Il rappelle encore les enjeux. Il répète que le règlement actuel n'est pas légal, qu'il y a CHF 216'000.- d'impayés pour les deux dernières années, mais plus de CHF 1 million de revendications de la part de régies qui refusent de payer. Si l'on n'a pas de règlement demain, suite au débat de ce soir, il craint que d'autres régies refusent de payer. On va se trouver dans une situation où l'on n'encaissera plus rien. Si le règlement est refusé, on va forcément aggraver la situation. Toutefois, la Municipalité est prête à attendre la décision du Tribunal Fédéral avant de le mettre en application. Cette décision du TF ne concernera toutefois que le pour-cent admissible pour financer, par l'impôt, la récolte des déchets. Au niveau du canton, la discussion a été repoussée. Avec un règlement, il est possible d'adapter les outils et les méthodes, mais sans règlement, il n'y aura pas de moyen financier, ni de base légale. Sans base légale, il sera impossible d'aller en procédure contre les régies, ce qui impliquera une perte de CHF 1,25 millions minimum. Il rappelle les enjeux et les conséquences du vote. Il demande au Conseil de l'accepter et précise que la Municipalité reviendra avec un projet et un système de gestion des déchets compatible avec le règlement. Accepter le règlement signifie sortir de l'illégalité et trouver une solution pour la gestion des déchets.

Le Président suspend la séance pendant 10 minutes.

M. Maurice GAY informe le Conseil que les groupes radical et libéral ont décidé de ne pas voter le règlement vu que les crédits pour la construction de la déchèterie, l'achat de camions et l'engagement de personnel ont été refusés. Il leur semble dès lors aberrant de voter ce règlement. Par contre concernant la problématique de l'argent pas encaissé auprès de certaines régies, ils souhaitent que la Municipalité revienne rapidement avec une correction du règlement actuel. Enfin, afin d'éviter une longue discussion sur les amendements, il dépose une motion d'ordre, demandant aux Conseillers qui pensent refuser le règlement d'accepter la motion d'ordre et passer directement au vote. Il lui semble inutile de discuter tous les amendements pour finalement refuser le règlement.

M. Guy-François THUILLARD rappelle qu'il a déposé la même motion d'ordre plus tôt. Il est contre le flou qui règne à l'heure actuelle au sujet des décisions des Tribunaux. Dès lors, il estime que l'on n'est plus à 3 mois, puisque cela fait 13 ans que la commune est dans l'illégalité.

La motion d'ordre est appuyée par plus de 5 personnes.

La discussion sur la motion d'ordre est ouverte.

M. André CATTIN signale que le groupe UDC refusera également le règlement car ils sont étonnés d'apprendre ce soir qu'il y a d'autres solutions que la taxe au sac. Il semble qu'il y a d'autres solutions légales et souhaite que lors du prochain préavis plusieurs solutions soient proposées.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG n'est pas favorable à la motion d'ordre. Elle rappelle que dans le rapport toutes les situations légales au niveau fédéral et cantonal sont expliquées. Le droit fédéral est extrêmement clair et le nouveau règlement est 100% conforme, considéré comme un modèle par les experts, quelle que soit la décision du Tribunal Fédéral et la suite donnée par le Conseil d'Etat. Il est tout à fait possible de le voter maintenant, quitte à le mettre en application plus tard.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La motion d'ordre est acceptée à une large majorité, 18 avis contraires et 7 abstentions.

Au vote, le point N° 4, soit

4. d'adopter le nouveau Règlement communal amendé sur la gestion des déchets et l'Annexe au Règlement communal ( taxes )

est refusé à la majorité, 23 voix pour et 8 abstentions.

M. Knut RUPPRECHT est effaré par le manque de cohérence qui a eu lieu dans la discussion et le résultat des votes. Certaines personnes ont écrit dans les rapports être contre les investissements mais pour le règlement et ont voté contre. Il est également effaré de voir que l'on ne va toujours pas encaisser plus d'un million de francs et que peut-être d'autres régies vont suivre le mouvement, ainsi que l'argent dépensé pour tout le travail qui a été fait.

Pour M. Jean-Claude MERMILLIOD, le vote très serré montre que l'on n'a pas pu se déterminer de façon valable sur le préavis et propose de soumettre le sujet au référendum facultatif et soit soumis au vote populaire. Ceci ne peut pas être possible vu que la décision n'engendre aucun changement de la situation actuelle.

Le point N° 5 a été retiré par la Municipalité.

## **8. Rapport N° 161 concernant le plan partiel d'affectation de l'Asse**

Rapporteur : M. Fabrice BODMER

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise que ce plan d'affectation ne concerne pas que la déchèterie, mais légalise également la parcelle qui abrite actuellement la STEP et le SAN qui est toujours en zone intermédiaire et qui avait été construit avec une dérogation du canton.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention

1. d'adopter le Plan Partiel d'Affectation de l'Asse ;
2. de valider la décision de levée des oppositions formulées par la Commune de Signy-Avenex et la Municipalité de Grens (conformément à l'article 60 LATC nouveau)

**9. Rapport N° 162 concernant le musée du Léman – Demande de crédit de CHF 250'000.- pour des mesures conservatoires nécessaires pour les aquariums.**

Rapporteur : M. Jean-François FÜGLISTER

La discussion est ouverte.

M. Jean BISCHOFBERGER parle au nom de M. Christian PUHR, absent, et demande à la Municipalité d'envoyer un dossier à la Loterie Romande, car il est fort possible qu'elle puisse considérer un financement d'un tel projet.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que la Loterie n'aide pas les communes, mais des fondations, des associations ou une structure à but non lucratif. C'est pour cette raison qu'il existe beaucoup de fondations qui aident les musées.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité

1. Un crédit de CHF 250'000.- est accordé à la Municipalité pour financer les mesures conservatoires nécessaires aux aquariums du Musée du Léman.
2. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

**10. Rapport N° 164 concernant l'étude des variantes pour la reconstruction du réservoir de la Vuarpillière. Demande de crédit de CHF 190'000.- (HT) pour l'étude du nouveau réservoir, son concept d'intégration au réseau, le dimensionnement et le cahier des charges du nouveau réservoir.**

Rapporteur : M. Tefik RASHITI

M. Tefik RASHITI précise que le chiffre des besoins futurs est de 4'247 m<sup>3</sup> et non 4'2447 m<sup>3</sup> comme mentionné dans le rapport.

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD est surpris qu'une étude de variantes coûte déjà CHF 190'000.-. Il y aura ensuite un crédit d'étude, puis la construction, ce qui va finalement coûter très cher.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention

1. Un montant de CHF 190.000.- est accordé à la Municipalité pour conduire l'étude du nouveau réservoir, son concept d'intégration au réseau, le dimensionnement et le cahier des charges du nouveau réservoir.
2. Le montant de CHF 190.000.- sera prélevé sur les fonds de réserve du Service des eaux, compte 9280.27.

**11. Rapport N° 165 concernant l'école primaire du Couchant B - Crédit de réalisation de CHF 135'000.- TTC pour le remplacement de la production de chaleur et l'assainissement de la chaufferie.**

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

M. Robert JENEFSKY souligne que ce rapport fait référence au préavis N° 74 sur le chauffage à distance, approuvé par le Conseil le 23 février 2009 et qui prévoyait une mise en service à l'automne 2010. Il demande à la Municipalité d'informer le Conseil sur l'état de ce projet pour lequel le Conseil avait octroyé un crédit de CHF 75'000.-

M. Jacques PITTET, bien que membre de la commission n'avait pu assister à la séance ou se faire représenter. Il avait toutefois attiré l'attention de la commission sur le coût onéreux initial d'une chaufferie à pellets, ainsi que sur les frais d'exploitation bien supérieurs à une production au gaz naturel. Il relevait également l'aspect écologique discutabile de cette énergie, tant du point de vue des rejets des produits de combustion que le transport du combustible. N'ayant pas trouvé de réponse satisfaisante tant dans le texte du préavis que dans celui du rapport, il votera contre ce préavis pour les raisons économiques et écologiques suivantes : du point de vue économique, il est stipulé dans le rapport, que l'investissement initial d'une chaudière à pellets avec le volume nécessaire pour leur stockage représente un coût deux fois plus élevé qu'une installation au gaz naturel. Le coût d'exploitation doit également être plus important que le gaz de par le prix équivalent du kw/h-pellets par rapport au kw/h-gaz acheté par la ville. Les frais d'entretien des brûleurs, des filtres à particules et d'élimination des cendres représentent également un coût très important. Du côté écologique, il relève que la combustion des pellets produit de fortes émissions d'oxyde d'azote qui sont 7 fois plus importantes que celles du gaz naturel et qui provoquent la formation d'ozone. Les émissions de monoxyde de carbone sont également bien supérieures à celles du chauffage au gaz naturel. Les pellets ont également un pouvoir calorifique peu élevé, ce qui nécessite de ce fait des transports par camions fréquents et donc une pollution accrue. En conclusion, s'il admet que des chaudières brûlant des pellets sont une bonne solution dans des environnements non-urbains, il trouve aberrant d'installer une telle installation en pleine ville, à proximité immédiate d'un réseau gaz performant, dont la commune est par ailleurs le propriétaire et l'exploitant, ceci pour un coût plus important.

M. Pierre GIRARD précise que l'installation ne prendra pas plus de place que l'actuelle chaudière. Le brûleur à pellets sera installé dans le local chauffage et le stockage à l'endroit où se trouve la citerne. Actuellement la citerne à mazout est remplie une fois par année alors que les pellets devront être livrés deux fois. Aucun filtre à particules ne sera nécessaire, l'installation étant suffisamment performante. Il signale que l'oxyde d'azote est le produit de l'oxydation de l'azote du carburant avec l'oxygène de l'air dans des conditions de température élevée, soit essentiellement en été alors que le chauffage ne fonctionnera pas. Si les appareils à combustible sont bien utilisés, la quantité de monoxyde de carbone produite ne présente pas de danger pour la santé. De plus, d'après l'étude d'un chauffagiste, les coûts d'exploitation ne seront pas plus élevés qu'avec le gaz.

M. Jean-Claude MERMILLIOD souhaite insister sur la qualité écologique des pellets. Il a visité l'usine de fabrication de pellets de Rueyres avec la démonstration de tout le processus de fabrication. Ils sont agglomérés avec une petite vapeur à basse température et sont totalement écologiques, il n'y a aucun autre produit que la sciure agglomérée. En ce sens, le pellet correspond exactement aux critères que l'on souhaite.

M. Marc PRUDENTE demande d'isoler d'abord le bâtiment correctement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 21 avis contraires et 6 abstentions

1. Un crédit de CHF 135'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour financer le remplacement de la production de chaleur et l'assainissement de la chaufferie de l'Ecole primaire du Couchant B
2. Ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-20 "Dépense du patrimoine administratif", dépense amortissable en 10 ans.

**12. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Jean Bischofberger demandant à la Municipalité d'ouvrir les places d'apprentissages dans les services communaux aux jeunes sans-papiers.**

Rapporteur : Mme Josette GAILLE

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude ULDRY signale que la Municipalité se rallie aux conclusions de la commission. Dès que la lettre sera envoyée, une copie sera transmise au Bureau du Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 2 avis contraires

- de ne pas renvoyer ce postulat à la Municipalité et émet le vœu que cette dernière envoie une lettre au Conseil d'Etat pour faire part de son soutien à l'initiative cantonale pour le droit à la formation des jeunes sans-papiers et appuyer ainsi les démarches entreprises auprès de la Confédération.

**13. Rapport de la commission chargée d'étudier la motion du Parti socialiste concernant la création d'un pour-cent culturel à Nyon.**

Rapporteur M. André CATTIN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 21 avis contraires et 6 abstentions

- de transmettre la motion à la Municipalité pour étude et rapport.

**14. Rapport municipal N° 168 concernant le concept de mobilité urbaine de la Ville de Nyon.**

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY demande, au nom du Parti Libéral - Radical, une commission élargie pour ce rapport.

Au vote, la demande est rejetée à la majorité, 33 avis pour et 8 abstentions.

M. Marc PRUDENTE estime que les commissaires devraient recevoir le plan directeur de la ville de Nyon qui avait été voté au début des années 2000 comme outil de travail.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**15. Rapport municipal N° 169 concernant l'objectif logement : Réponse à la motion supra-partisane: "Pour que Nyon se dote d'une véritable politique du logement".**

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY trouve regrettable qu'il ne soit pas noté dans le préavis que le parti radical n'avait pas signé cette motion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**16. Préavis N° 170 concernant une première série de crédit supplémentaire au budget 2010 pour un total de CHF 34'000.-.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**17. Préavis N° 171 concernant une demande d'un crédit supplémentaire pour le compte de préavis "Transformation et agrandissement des locaux de la police - Place du Château 10" pour un total de CHF 46'288.70.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**18. Préavis N° 172 concernant la station d'épuration de l'Asse - Installation de traitement de l'air vicié - Demande de crédit d'étude de CHF 60'000.- HT.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**19. Préavis N° 173 concernant la création d'une liaison piétonne entre le chemin de Pré-Fleuri et la route de Saint-Cergue comprenant un passage inférieur sous le NStCM et une passerelle piétonne sur le Cossy - Demande de crédit d'étude de CHF 91'500.- TTC**

La discussion est ouverte.

M. Yves FROIDEVAUX relève que la PPE Les Ronsiers, concernée par ce passage, n'a pas encore donné son accord et le fera au mois de novembre. Il trouve dès lors prématuré de réunir une commission, d'étudier un projet alors qu'un des partenaires n'a pas donné son accord. Il propose à la Municipalité de retirer son préavis et qu'elle le dépose dès que l'accord sera donné.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY comprend la remarque, toutefois, elle souhaite avancer le dossier car il y a un réel danger et la Direction du Nyon-St.-Cergue s'est plainte. A plusieurs reprises les conducteurs ont dû freiner en urgence. L'avantage de réunir une commission permet de statuer sur le principe du projet car une solution doit être trouvée à cet endroit. Il s'agit d'un crédit d'étude pour aller de l'avant et la forme définitive du passage n'est pas arrêtée. Elle demande d'accepter d'entrer en matière sur le dossier.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**20. Postulat de M. Bernhard WILLI concernant les promesses faites par la Municipalité dans le cadre de la commission du Conseil communal pour l'aménagement d'un marquage pour les piétons au chemin de Calève.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 4 avis contraires et 2 abstentions de

- D'envoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport

**21. Postulat de M. Raymond CARRARD pour une amélioration de la gestion de la sécurité à Nyon.**

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY trouve le dépôt de ce postulat lamentable de la part de M. Raymond CARRARD et le parti socialiste. Il reprend textuellement la motion déposée deux mois auparavant qui avait été critiquée et n'avait pas été envoyée à la Municipalité. Tout le postulat reprend exactement les termes du rapport de majorité d'alors. Il est vraiment déçu et demande le renvoi à une commission pour étude et rapport.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi en commission.

M. André CATTIN rappelle que le premier parti à avoir parlé de sécurité, est l'UDC, mais actuellement, alors que les élections approchent, tous les partis en parlent.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'il n'y a pas de copyright sur la sécurité. En l'occurrence, la Municipalité travaille déjà depuis un certain nombre de mois sur le sujet. Les membres de la commission chargés d'étudier la première motion en ont été informés. Un groupe qui s'appelle

"Incivilités", y travaille avec quatre municipaux concernés car il ne s'agit pas que d'une approche sécuritaire, mais également sociale. Un préavis est en préparation et il estime que l'on enfonce un peu des portes ouvertes. Ce préavis sera déposé le 15 novembre au plus tard et répondra aux questions du postulat et la motion sur les caméras de surveillance.

Si M. Raymond CARRARD a déposé ce postulat, c'est qu'il craignait que le groupe "Incivilités" mis sur pied, ne traite que la partie visible du problème. Il souligne qu'un énorme travail a été fait à Morges pour répondre à la question de l'incivilité démontrant que plusieurs aspects entrent en ligne de compte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui précise que la Municipalité souhaite apporter des réponses à ce qui peut se faire indépendamment de certaines idées arrêtées sur le sujet. Non seulement la question des caméras fait l'objet d'étude, mais également la question des effectifs de police, la question de la réaction par rapport aux conséquences des incivilités, etc. Il faut également s'occuper de ce qui provoque un sentiment d'insécurité, comme les tags ou les déchets, et tous ces aspects font partie de la discussion ainsi que l'approche sociale et de la prévention. Il n'y a pas une seule manière de traiter le problème. C'est un élément complexe sur lequel les services travaillent depuis près d'une année. Un catalogue de propositions pour répondre à la situation nyonnaise sera proposé, tout en s'inspirant de ce qui a été fait ailleurs, mais en tenant compte particulièrement de la situation locale.

Suite à ces explications, M. Raymond CARRARD retire le postulat.

**22. Réponse à l'interpellation de Mme Florence DARBRE-GUBBINS intitulée "Nyon, ville de 35'000 habitants?" (en annexe)**

La discussion est ouverte.

Mme Florence DARBRE-GUBBINS prendra le temps de bien analyser la réponse et reviendra peut-être ultérieurement dessus.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**23. Réponse à l'interpellation Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND concernant la circulation sur le chemin du Lignolet suite à des travaux de construction au N° 22 dudit chemin. (en annexe)**

La discussion est ouverte.

Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND remercie la Municipalité d'avoir répondu au sujet de la circulation sur le chemin du Lignolet. Elle tient à répéter que la mise en sens unique de ce chemin est une mauvaise solution. Depuis le haut du chemin, la chaussée est assez large pour croiser. Il fallait peut-être trouver une solution pour la partie étroite, mais ce ne devait pas être en envoyant toute la circulation vers le chantier. Cette façon de faire est une véritable souricière car les camions restent sur le chemin et bloquent toutes sorties. Résultat, ceux qui se trouvent bloqués font une manœuvre de demi-tour et remontent le chemin en sens interdit. Le problème devait être résolu par l'entreprise ( feu, estafette, ou signal quelconque et surtout prévoir le stationnement des camions sur la parcelle en chantier). Elle trouve un peu facile d'ennuyer tous les habitants d'un chemin pour des promoteurs. Comme il y a un nouveau chantier ouvert sur le chemin, elle espère que la question du cheminement sera mieux étudiée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**24. Interpellation de M. Jean BISCHOFBERGER intitulée "Terrains pour gens du voyage".**

M. Jean BISCHOFBERGER lit son interpellation :

"Les remous causés par le passage de Gens du voyage à Nyon au début d'août, les commentaires intolérables à leur endroit de certains de nos habitants, dont des élus, et la stigmatisation qui en a résulté, nous ont choqués à plus d'un titre. Cette ville qui, semble-t-il, a été construite par plusieurs générations d'étrangers, mélangées aux autochtones vaudois et helvétiques dans une tolérance et un enrichissement réciproques, se doit d'éviter dans le futur de tels débordements qui lui donnent une image d'intolérance qu'elle ne mérite pas. La Municipalité a-t-elle prévu de prendre les devants et de contacter les autorités cantonales afin qu'elles réparent une grave lacune en créant un terrain d'accueil, équipé des facilités adéquates, pour les gens du voyage, sinon sur le territoire communal, ce qui nous ferait honneur, mais du moins dans le District de Nyon."

## **25. Communications municipales.**

Aucune communication municipale.

## **26. Divers et propositions individuelles.**

Mme Josette GAILLE fait remarquer que lors de la fête du sport le dernier week-end, les SI ont installé un mur de grimpe à la piscine alors qu'un autre mur de grimpe était installé à Colovray, comme chaque année, loué par le service des sports. Alors que l'on demande à tous les services de faire des économies, elle estime qu'un minimum de communication entre les services permettrait d'éviter des doublons.

M. Christian UDASSE, au nom du groupe UDC, signale que l'impôt cantonal va augmenter de 6 points dès 2011. Cette augmentation est due à la reprise par le canton d'une partie de la facture sociale et la rétrocession du même nombre de points aux communes vaudoises. Le groupe UDC demande que la Municipalité réduise d'autant l'impôt communal. Il signale que la Municipalité d'Orbe, dont l'état des finances est comparable au nôtre, a pris cette décision. Ils encouragent la Municipalité, et son syndic, à suivre cette sage décision. Dans le cas contraire, cela voudrait dire que les citoyens de Nyon, et en particulier ceux à faible revenu, verraient leurs impôts totaux augmenter.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE l'informe que cette baisse est prévue dans le prochain budget. Toutefois, il ne s'agit que d'une bascule d'impôt.

M. Braulio MORA souhaite savoir si la Municipalité a décidé d'augmenter le prix des cartes journalières CFF suite à l'augmentation de 15% opérée par ceux-ci. Il rappelle que la Municipalité a déjà augmenté le prix de ces cartes en début d'année, les faisant passer de Frs 35.- à Frs 40.-. Cette hausse a été faite pour aligner le prix des cartes sur celles des communes avoisinantes. Si l'augmentation de 15% a lieu, nous devrions nous retrouver avec des cartes avoisinant les Frs 45.- ce qui représenterait une augmentation de plus de 30% entre 2009 et 2011, ce qui serait inacceptable pour une ville qui souhaite promouvoir les transports publics.

Mme Christine VUAGNIAUX souhaite avoir des nouvelles sur le vote électronique.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE lui répond qu'un préavis sera déposé à ce sujet lors du prochain Conseil.

Mme Doris ULDRY fait remarquer que la Métairie a mis à l'enquête son nouveau bâtiment. Elle estime qu'il s'agit d'une excellente occasion pour la commune de signer une convention, avant de délivrer le permis de construire, pour avoir un cheminement piétonnier le long du chemin de Bois-Bougy.

A 23h. 56, M. le Président lève la séance.

### **CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

Le Président :            La Secrétaire :



Frédéric Tschuy



Nathalie Vuille

- Annexes :
- Liste des commissions
  - Vote nominal
  - Réponse à l'interpellation de Mme Florence DARBRE-GUBBINS
  - Réponse à l'interpellation de Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND